



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Principaux d'Éducation
Les Professeurs Documentalistes
Les Personnels des Services Vie Scolaire

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Rectorat

Inspection
Pédagogique Régionale
Établissements
et Vie Scolaire

Bordeaux, le 18 octobre 2017

Réf :
Lettre 1 17-18 NL

Affaire suivie par :
FANTHOU Marie-Claude
BLAKELY Michèle
FERRANDIERE Catherine

Secrétariat :
05 57 57 38 71

Courriel :
ce.cvs@ac-bordeaux.fr

Adresse :
5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux nouveaux collègues qui ont regagné l'académie de Bordeaux.

Nous tenons tout d'abord à insister sur la place de la confiance dans nos relations professionnelles, confiance que nous nous emploierons à mettre en œuvre à vos côtés.

Les missions qui vous sont confiées en tant que professeurs documentalistes et de personnels d'éducation vous permettent de mettre vos compétences et connaissances au service des élèves pour leur accompagnement pédagogique et éducatif et au-delà, pour une future insertion professionnelle et sociale.

Votre expertise, votre rôle pédagogique ainsi que celui de conseiller auprès des équipes de direction vous confèrent un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre de la politique éducative de vos établissements.

Nous tenons à rappeler ici que nous nous sommes fixés comme objectif, conformément aux axes de progrès du projet académique 2016-2020, d'aider à instaurer un climat scolaire favorable à la réussite des élèves en favorisant pour eux des parcours plus ambitieux.

Dans ce but, nous vous engageons à participer activement aux travaux des instances de vos établissements pour impulser des politiques éducatives et des politiques documentaires réalistes et efficaces et y faire entendre aussi toutes la richesse de vos cœurs de métier, toute la richesse de vos apports professionnels.

Nous vous encourageons à contribuer à la mise en place des parcours éducatifs. Ils constituent un élément structurant de l'éducation aux valeurs de la République ainsi qu'à l'éducation à l'information, aux médias et au numérique. Les établissements doivent accompagner tous les élèves dans la compréhension et la maîtrise du numérique et éviter ainsi le risque de creuser les inégalités. Nous engageons donc les professeurs documentalistes et les CPE à s'impliquer dans le volet numérique des projets d'établissement.

Dans la continuité de la Réforme du collège et des actions déjà existantes dans nombre des établissements, se met en place le dispositif « Devoirs faits » qui offrira aux élèves volontaires la possibilité de réaliser leur travail personnel au collège en étant accompagnés. Auprès du chef d'établissement, les services vie scolaire et les CDI seront particulièrement présents aux côtés des autres personnels pour mettre en œuvre cette disposition qui présente un enjeu d'équité fort.

Dans ces perspectives, nous vous encourageons à vous saisir des nouveaux dispositifs pédagogiques pour développer de nouveaux espaces de travail qui seront autant de lieux d'innovation et d'expérimentation pédagogiques. Vous pouvez saisir l'occasion de concevoir des projets originaux et attractifs, le CARDIE étant à vos côtés pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et y apporter votre expertise, nous vous encourageons à poursuivre le travail engagé dans les différentes instances que sont le conseil pédagogique, le conseil école-collège et le CESC et à intensifier la collaboration entre CPE et professeur documentaliste.

Lors de nos visites en établissement, nous serons attentives aux coopérations développées entre les professeurs documentalistes et les personnels d'éducation, notamment dans l'élaboration de projets communs relatifs à la gestion du temps et de l'espace, à la vie de l'élève au sein de l'établissement, à la qualité de son accueil.

Dans les établissements dotés d'internats, il faut insister sur la qualité du projet pédagogique et éducatif qui doit favoriser la réussite scolaire et la socialisation des élèves dans un cadre rassurant pour les parents : conditions d'accueil, d'apprentissage et d'accompagnement, politiques éducatives adaptées aux contextes, équipements et pratiques numériques, culturelles, etc... L'internat doit être un lieu de vie donnant toute leur importance au bien-être et à l'acquisition des compétences psychosociales.

Enfin, une attention particulière étant apportée aux élections au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) et à la mise en place des Conseil de Vie Collégienne (CVC), il sera nécessaire de soutenir le fonctionnement de ces instances et leur rayonnement tout au long de l'année et au-delà des temps forts. L'enjeu est de promouvoir la parole des élèves et leur engagement en faisant vivre les principes démocratiques et en encourageant de vraies prises de responsabilité.

Cette rentrée scolaire était également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutement : 13 stagiaires CPE et 13 professeurs documentalistes ont été affectés dans l'académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Nous encourageons tous les professeurs documentalistes et les CPE intéressés par des missions de tutorat et des missions de formateurs à se faire connaître. Dans le même objectif, nous encourageons la préparation du CAFFA. Notre spécialité a besoin de formateurs sur le terrain, compétents, efficaces, passionnés par leur métier et la transmission de ses valeurs, confiants envers les étudiants préparant les concours et les fonctionnaires stagiaires débutant dans leur métier.

Enfin, cette année verra la mise en place de nouvelles procédures d'évaluation des personnels avec de premiers rendez-vous de carrière (PPCR) dès le mois de novembre 2017, destinés aux professeurs documentalistes comme aux CPE et centrés sur les compétences-métiers en référence aux textes officiels :

-Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, Arrêté du 01.07.2013, BO n° 30 du 25.07.2013

-Missions des Conseillers Principaux d'Éducation, C. n°2015-139 du 10.08.2015, BO n°31 du 27.08.2015

- Les missions des professeurs documentalistes, C. n° 2017-051 du 28.03.2017, BO n°13 du 30.03.2017

La mutualisation des connaissances et les échanges de pratiques professionnelles demeurent des enjeux prioritaires au sein des réseaux d'établissements. Les réunions de ZAP qu'animent les coordonnateurs en constituent un levier important et doivent être encouragées. Nous tenons sur ce point à remercier chaleureusement les collègues impliqués et tout particulièrement le travail et l'engagement conséquent des coordonnateurs sans qui l'animation des ZAP ne serait pas efficace.

Pour vous accompagner, notre équipe Etablissements et Vie scolaire est composée de Mesdames Michèle BLAKELY, Marie-Claude FANTHOU et Catherine FERRANDIERE qui a regagné notre académie cette rentrée. Nous assurons nos missions sur l'ensemble de l'académie de Bordeaux, mais pour faciliter notre organisation, de préférence selon une répartition par département et par ZAP (voir tableau en annexe).

L'équipe bénéficie par ailleurs de la contribution de deux personnels chargés de mission auprès des IA IPR EVS :

- Sophie CARRERE, chargée de mission CPE (exercice à mi-temps) :

sophie.carrere@ac-bordeaux.fr

- Lynda MEGUENINE, chargée de mission Professeure documentaliste (exercice à mi-temps) :

lynda.meguenine@ac-bordeaux.fr

Nous vous rappelons les deux sites académiques qui vous sont dédiés et consultables aux adresses suivantes :

<http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/>

<http://disciplines.ac-bordeaux.fr/viescolaire/>

Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pouvez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous précisons néanmoins que toutes les demandes qui sont essentiellement à caractère administratif officiel, doivent être faites par écrit en respectant la voie hiérarchique.

Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'académie et souhaitons à tous une excellente année scolaire.

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Michèle BLAKELY

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Marie-Claude FANTHOU

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Catherine FERRANDIERE

Annexe : Répartition année scolaire 2017/2018

IA-IPR EVS	Départements	ZAP
Catherine FERRANDIERE Catherine.ferrandiere@ac-bordeaux.fr 06 16 79 25 29	40 64 33	ZAP du 40 : toutes ZAP du 64 : toutes sauf Pau-Nay ZAP du 33 : Talence et Arcachon
Michèle BLAKELY michele.blakely@ac-bordeaux.fr 06 21 58 05 03	24 47 33	ZAP du 24 : Ouest, Périgueux, Bergerac. ZAP du 47 : toutes ZAP du 33 : Blaye, Libourne, Sud Gironde, Médoc
Marie –Claude FANTHOU marie-claude.fanthou@ac-bordeaux.fr 06 74 25 83 88	24 64 33	ZAP du 24 : Dordogne Nord et Dordogne Est ZAP du 64 : Pau-Nay ZAP du 33 : Bordeaux Nord, Bordeaux Rive droite, Bordeaux Sud, Mérignac / Pessac